



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information

Statistiques des établissements humains

Note du Secrétaire général

Comme suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre, pour information, un rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) où sont présentées les conclusions et les recommandations de la Réunion d'examen par les pairs de la question de l'estimation des taudis, organisée à New York du 3 au 6 avril 2008.

* E/CN.3/2009/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4* (E/2008/24) chap. I B.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en réponse à la demande d'informations sur l'état des statistiques relatives aux établissements humains formulée par la Commission de statistique. Il rend compte des activités menées par ONU-Habitat pour suivre les progrès accomplis vers la cible 11 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. Comme il est dit sur le site Web d'ONU-Habitat (en anglais seulement): « Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaissent les conditions lamentables dans lesquelles vivent les citoyens pauvres. Ils s'engagent à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020.¹ »

II. Contexte et objectifs de la Réunion d'examen par les pairs

2. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a organisé et animé à New York, du 3 au 6 avril 2008, une réunion d'examen par les pairs sur la question de l'estimation des taudis. Ont participé à cette réunion des spécialistes du Brésil, de la Division de la statistique de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale, du Population Council et des universités suivantes: Harvard University, New York University et Purdue University.

3. La Réunion avait pour principal objectif de contribuer à la recherche par ONU-Habitat d'une définition adéquate des habitants de taudis et des critères et indicateurs à utiliser pour mesurer la population des taudis.

III. Conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs

A. Définition des habitants de taudis

4. Pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis, il importe d'abord de savoir *combien ils sont, quels sont leurs besoins fondamentaux* en termes d'habitat, d'eau, d'assainissement, d'éducation et d'emploi et *où ils se trouvent*. La première question a été posée en 2003 en réaction immédiate aux besoins du suivi de la cible 11 relative aux habitants des taudis et a amené ONU-Habitat à procéder à des estimations du nombre de personnes vivant dans des taudis à partir de microdonnées empruntées à des enquêtes-ménages et à des recensements. La réponse aux deux autres questions repose sur une évaluation des besoins des habitants des taudis et soulève la question de la méthode à suivre pour les mesurer.

5. Le Groupe d'examen par les pairs a pris note des préoccupations concernant l'indicateur relatif à la population des taudis qu'ont exprimées dans leurs rapports respectifs le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux

¹ Consultable à l'adresse <http://www.unhabitat.org/categories.asp?catid=312>.

objectifs du Millénaire pour le développement² et les Amis de la présidence de la Commission de statistique³. Il a trouvé que le travail effectué par ONU-Habitat pour établir une définition opérationnelle des habitants de taudis était à la fois consciencieux et impressionnant par son ampleur et par sa concentration sur le suivi des progrès accomplis vers la cible 11, relative aux taudis, de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. Il a admis qu'ONU-Habitat devrait continuer à publier ses estimations du nombre d'habitants de taudis; mais il recommande aussi que ces chiffres soient accompagnés d'estimations de la proportion de la population urbaine privée d'une qualité d'habitat essentielle (c'est-à-dire vivant sans accès à une source d'eau améliorée, sans accès à un assainissement amélioré, sans surface habitable suffisante, dans une construction provisoire, ou sans sécurité d'occupation). Il s'est prononcé en faveur d'un approfondissement de la recherche sur les moyens d'intégrer les données des recensements nationaux avec les données provenant de systèmes d'information géographique.

6. Le Groupe d'examen par les pairs a reconnu que tous les taudis ne sont pas homogènes et que tous leurs habitants ne souffrent pas du même degré de privation. Le degré de privation dépend du nombre de déficits subis par un ménage donné dans les quatre critères utilisés pour la définition des taudis, ces critères étant les suivants : accès à une source d'eau améliorée, accès à un assainissement amélioré, caractère provisoire de la construction et surface habitable insuffisante. Les méthodes actuelles de mesure utilisées pour les taudis ne permettent pas d'évaluer le degré de privation d'un ménage habitant un taudis, alors qu'il s'agit là d'une dimension de la question qui peut être importante pour les décideurs. En effet, les programmes et politiques nécessaires pour l'eau ne sont pas les mêmes que pour l'assainissement ou le logement. De plus, s'agissant de suivre les évolutions dans un pays donné au cours d'une période donnée, la proportion des ménages vivant dans des taudis peut rester la même, alors même que les catégories de privation auraient changé. Dans l'état actuel des méthodes de mesure, il faut que tous les types de privation subis par un ménage donné aient été corrigés pour qu'on puisse constater officiellement une amélioration. Le Groupe d'examen par les pairs recommande donc de classer les ménages habitant des taudis par catégorie de privation, quitte à les agréger par la suite en « privation modérée » et « privation grave » (un ou plusieurs déficits). Ainsi, l'élimination d'un déficit subi par un ménage en situation de « privation grave » pourrait sortir ce ménage de la catégorie des « privations graves » même, s'il subit encore un déficit sous un autre critère.

7. Le Groupe d'examen par les pairs a pris note de l'écart apparent que de nombreux spécialistes des statistiques du logement ont constaté entre une conception des taudis basée sur la population habitant dans des locaux indignes et une conception basée sur les localités géographiques présentant une concentration élevée de logements indignes. Cette dernière conception est souvent tenue pour plus adéquate d'un point de vue intuitif et mieux adaptée aux besoins des usagers. Cependant, le Groupe d'examen par les pairs est conscient des problèmes techniques d'échantillonnage et de compilation que pose la conception géographique, ainsi que de la très grande variété de situations que présentent certains pays où l'on trouve une proportion importante de logements de qualité dans des quartiers de taudis et de

² Consultable à l'adresse <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=IAEG.htm>.

³ Voir le *Rapport des Amis de la présidence sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement* (E/CN.3/2006/15), présenté à la Commission de statistique à sa trente-septième session en mars 2006.

locaux indignes dans des quartiers relativement riches. Il recommande donc de procéder à des recherches et analyses plus approfondies sur la situation des pays concernés et sur d'autres définitions, dans le prolongement des travaux déjà effectués par ONU-Habitat, en vue de pouvoir revoir les méthodes recommandées avant la présentation de données prévue pour 2010. Il considère que la recherche sur l'intégration des données fournies par les recensements nationaux et les systèmes d'information géographique d'une part et des données fournies par les méthodes de collecte et programmes d'analyse traditionnels dans ce domaine d'autre part constitue un secteur particulièrement prometteur et qui mérite d'être énergiquement soutenu. L'établissement d'une cartographie à petite échelle de la pauvreté représente un bon exemple d'un travail utile qu'il faut poursuivre.

B. Lacunes dans les données

8. Le Groupe d'examen par les pairs convient avec les Amis de la présidence de la Commission de statistique pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement que les données sur un pays qui résultent d'estimations ne devraient pas être publiées à l'échelon du pays et qu'elles ne devraient être utilisées qu'avec la plus grande prudence dans la compilation d'estimations régionales (voir le document E/CN.3/2006/15, par. 27 et 60). Il recommande à ONU-Habitat de travailler en étroite collaboration avec les pays afin de pouvoir exploiter plus finement les sources nationales de données et de faire mieux assimiler à ces pays la méthode qu'il emploie pour faciliter les comparaisons internationales. Lorsque les résultats obtenus par application d'une méthode nationale et ceux obtenus par application de la méthode d'ONU-Habitat présentent des divergences importantes qu'il n'est pas possible de réduire par voie de consultation, les publications d'ONU-Habitat devraient mentionner les résultats nationaux et expliquer les raisons des divergences constatées, comme le fait la Banque mondiale pour ses estimations des situations d'extrême pauvreté. Du fait de leur poids relatif dans leurs régions respectives, il importe tout particulièrement de mener les consultations voulues avec le Brésil, la Chine et l'Inde sur les estimations les concernant. Le Groupe d'examen par les pairs convient qu'il y aurait très peu d'avantages, vu la pauvreté des ressources disponibles, à consacrer une partie de ces ressources à compiler des données et à estimer le nombre d'habitants des taudis des régions développées, d'autant plus que c'est la situation des régions en développement qui intéresse en priorité le Programme pour l'habitat⁴ et les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Projections

9. Le Groupe d'examen par les pairs convient avec les Amis de la présidence de la Commission de statistique pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement que les méthodes de projection de la population urbaine et des habitants des taudis ne présentent qu'une utilité limitée et qu'elles devraient être revues à fond. Tout en reconnaissant qu'il peut être intéressant, dans une certaine

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.IV.6, chap. I, résolution 1, annexe II).

mesure, de procéder à des extrapolations élémentaires permettant d'envisager une série de scénarios possibles dans telles ou telles conditions, il recommande que les résultats de ces extrapolations soient présentés et documentés avec suffisamment de précautions pour éviter tout malentendu, et notamment qu'on ne les prenne à tort pour des « prévisions ».

D. Comparabilité internationale des données

10. Le Groupe d'examen par les pairs salue l'effort fourni par ONU-Habitat pour développer la comparabilité internationale de ses statistiques et note que cette comparabilité est un bon moyen d'encourager les pays à adopter des normes de qualité exigeantes pour la collecte et la compilation de données. Il félicite aussi ONU-Habitat de son étroite collaboration, directe et indirecte, avec les pays dans le cadre de deux importants cycles d'ateliers régionaux visant à améliorer les statistiques du logement et à aider les pays à compiler et analyser ces statistiques à partir de leurs programmes de recensement à petite échelle. ONU-Habitat a aussi participé activement en 2005 et 2006 aux travaux du groupe préparatoire du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010. Le Groupe d'examen par les pairs recommande à ONU-Habitat de continuer à poursuivre ces deux objectifs, en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux en statistique, en visant à long terme à établir un ensemble de normes et de principes convenus sur le plan international qui pourront être facilement adaptés aux besoins et aux programmes de collecte des données des pays.

IV. Conclusion

11. **La Commission de statistique est invitée à prendre note de l'engagement constant d'ONU-Habitat au service de l'amélioration des statistiques des établissements humains et des efforts qu'il déploie en ce sens.**
